



VACANCES



Vacances de nos enfants au littoral et à la campagne

A la suite du succès de l'année dernière, nos Œuvres sociales assureront, de nouveau, pendant les grandes vacances, le placement de fils et de filles d'agents statutaires ou de bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie. Les enfants nés entre le 1-9-1941 et le 1-7-1952 seront hébergés, durant un mois, au littoral, en Ardennes ou à la campagne, moyennant une redevance de 25 fr. par jour.

Les parents introduiront leur demande avant le 10 mai 1959 à la Direction P.S., bureau 53.21. Si le nombre des demandes dépasse les possibilités de placement, la priorité sera donnée aux enfants habitant les grands centres.

Vacances au home de Noisy pour garçons âgés de 12 ans

Le home de Noisy accueillera, du 10 juillet au 9 août, 60 garçonnetts : 30 italiens et 30 belges.

Les 30 garçons belges, fils d'agents statutaires ou de bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie, doivent atteindre l'âge de 12 ans au cours de l'année 1959; ils seront sélectionnés d'après leurs résultats scolaires.

Une redevance de 25 fr. par enfant et par journée de séjour sera réclamée aux parents. Ceux-ci introduiront leur demande avant le 15 mai à la Direction P.S., bureau 53.21, avec une copie du bulletin, délivrée par le directeur l'école, donnant les derniers résultats scolaires obtenus par l'enfant.

Vacances en Italie pour garçons âgés de 12 ans

Les Services sociaux des Chemins de fer belges et italiens procéderont de nouveau, cette année, à un échange d'enfants de cheminots au cours des grandes vacances.

Le séjour des enfants belges en Italie, fixé approximativement du 1^{er} au 30 juillet, aura lieu en montagne, à Ballabio, près de Lecco, à environ 60 kilomètres de Milan. Trente garçons, fils d'agents statutaires ou de bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie, atteignant l'âge de 12 ans au cours de l'année 1959, seront sélectionnés d'après leurs résultats scolaires, leur conduite et leur tenue.

Une redevance de 25 fr. par enfant et par journée de séjour sera réclamée aux parents. Ceux-ci introduiront leur demande avant le 15 mai à la Direction P.S., bureau 53.21, avec une copie du bulletin, délivrée par le directeur d'école, donnant les derniers résultats scolaires obtenus par l'enfant.

Voyage culturel en Italie pour universitaires, fils et filles de cheminots

Les Œuvres sociales organiseront, comme les années précédentes, à l'occasion des prochaines vacances, un voyage culturel en Italie, réservé aux universitaires.

Peuvent être admis les étudiantes et les étudiants inscrits à l'une des quatre universités du pays ou à un institut d'études supérieures dont les diplômes sont équivalents à ceux délivrés par les universités. Les intéressés doivent être fils ou filles d'agents statutaires ou de

titulaires de pensions de retraite ou de survie et être à charge de leurs parents. Les universitaires qui terminent leurs études cette année peuvent aussi être admis.

Quatre groupes de vingt-cinq personnes seront formés; chaque groupe séjournera deux semaines en Italie, entre la mi-juillet et la mi-septembre 1959.

Nos Œuvres sociales prendront à leur charge les frais de pension et d'excursions. Une intervention de 25 fr. par journée de séjour sera toutefois réclamée aux parents.

Les cheminots qui désirent inscrire leur fille ou leur fils introduiront la demande avant le 15 mai 1959 à la Direction P.S., bureau 53.21.

MODELES DE DEMANDES DE PARTICIPATION

(à envoyer à la Direction P.S., bureau 53.21, rue Belliard, 76, Bruxelles)

Nom et prénom du père :
Qualification administrative :
Service d'attache ou gare de paiement :
Centre régional de Carnet médical n°
Adresse privée : rue n° à
Nom et prénom de l'enfant :
Sexe : Date de naissance :

A recopier et à compléter par tous les intéressés.

Je désire placer mon enfant, pendant le mois de juillet - août (1) à la mer (1) - dans les Ardennes (1) - à la campagne (1) - indifféremment à la mer, dans les Ardennes ou à la campagne (1).

Date et signature.

A recopier et à compléter pour les vacances au littoral et à la campagne.

Je désire placer mon fils au home de Noisy. Au cas où mon fils ne serait pas sélectionné pour un séjour à Noisy, je désire que ma demande soit considérée comme valable pour le placement en Belgique, pendant le mois de juillet - août (1), à la mer (1) - dans les Ardennes (1) - à la campagne (1) - indifféremment à la mer, dans les Ardennes ou à la campagne (1).

Date et signature.

A recopier et à compléter pour les vacances à Noisy.

Je désire placer mon fils à Ballabio. Au cas où mon enfant ne serait pas sélectionné pour un séjour à Ballabio, je désire que cette demande soit considérée comme valable pour le placement en Belgique pendant le mois de juillet - août (1) à la mer (1) - dans les Ardennes (1) - à la campagne (1) - indifféremment à la mer, dans les Ardennes, à la campagne (1).

Date et signature.

A recopier et à compléter pour les vacances à Ballabio.

Je demande l'admission au séjour en Italie de ma fille - de mon fils. Université ou institut : Faculté :
Année de candidature, licence ou doctorat :
Date approximative du début des vacances :

Date et signature.

A recopier et à compléter pour le voyage culturel.

(1)Biffer les mentions inutiles. Il sera tenu compte des désirs exprimés dans la mesure du possible.